

**L'actualité des EPI**

**Bruxelles, le 12 février 2025**

Paiement indemnité de grève

BRUXELLES

Cher affiliés,

A dater de ce jour, une nouvelle procédure est mise en place pour le paiement des indemnités de grève pour les agents EPI de Bruxelles.

Dorénavant, il suffit d’adresser votre attestation de grève par mail

à [csc.epi.bxl.greve@gmail.com](mailto:csc.epi.bxl.greve@gmail.com)

Seuls les scans de qualité seront pris en compte.

Il ne faut donc plus joindre de carte de grève.

Vous pouvez toujours, si vous préférez, remettre votre attestation à votre délégué local qui en assurera le suivi.

Pour en savoir plus, pour une question,

n’hésitez pas à contacter vos délégués locaux

**Pour la CSC Services Publics**

**Samuël VINCENT MARTINEZ y LOPEZ**

**Délégué mandataire - EPI**